

Commune de AIRE-SUR-LA-LYS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DU PLAN D'ÉPANDAGE
DES TERRES DE DÉCANTATION ET DE CURAGE
PAR LE SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté interpréfectoral du 3 août 2022, une enquête publique est ouverte pendant 16 jours à partir du 19 septembre 2022, sur la demande d'extension du plan d'épandage des terres de décantation et de curage sur le territoire de la commune de Aire-sur-la-Lys présentée par le SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS.

M. Sylvain VIGNERON est chargé du suivi du dossier - Tél : 03.21.21.35.70 ou par mail : sylvain.vigneron@sede.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Aire-sur-la-Lys – Grand Place (62921), du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – ICPE Autorisation – SMAEL - EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE– AIRE-SUR-LA-LYS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'incidence et le résumé non technique sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Audinethun, Avroult, Bellinghem, Bimont, Bourecq, Bourthes, Campagne-les-Boulonnais, Clenleu, Cléty, Courset, Dohem, Doudeauville, Ebblinghem (59), Ecquedecques, Enquin-les-Guinegatte, Fléchin, Fruges, Guarbecque, Ham-en-Artois, Hezecques, Humbert, Isbergues, Lynde (59), Matringhem, Merck-saint-Liévin, Nielles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin, Pihem, Reclinghem, Remilly-Wirquin, Renty, Saint-Augustin, Saint-Martin-d'Hardinghem, Senlis, Therouanne, Thiembronne, Wavrans-sur-l'AA, Wicquinghem, Wismes.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Aire-sur-la-Lys du lundi 19 septembre 2022 au mardi 4 octobre 2022 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Aire-sur-la-Lys ou les formuler à M. Jean-François BLOQUIAU, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 28 septembre 2022 de 15 h 00 à 18 h 00
- le mardi 4 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 septembre 2022 au 4 octobre 2022, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – ICPE Autorisation – SMAEL - EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE– AIRE-SUR-LA-LYS - Réagir à l'article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Aire-sur-la-Lys, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais statueront sur la demande d'autorisation d'extension.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – ICPE Autorisation – SMAEL - EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE– AIRE-SUR-LA-LYS, les informations relatives à ce projet.